


Informations


ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

 Syndicats Fédérés Unitaires
 Efficacité Indépendance Laïcité

n° 118 - Mars-Avril 2003

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

SOMMAIRE :

Page 1 : Edito

Page 2 : suite édito

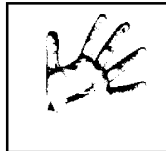
Calendrier - Anomalie ?

Page 3 : CAPA avancement + hors-classe

+circulaire note administrative - MI-SE

Page 4 : Réunion Retraites

C.P.A.P.: 91842

 Impression au siège, 1 rue Georges Bizet
 17200 Royan - tel 05.46.38.78.06
 Directeur de la publication : C. Boé

P

 SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)
 siège: 1 rue Georges Bizet 17200 Royan

PRESSE distribuée par LA POSTE

Déposé le 03-03-03 : Agence de Poitiers Bel-Air

Op-ti-mi-ser (*)

De groupes de travail en CTPA puis en CAEN... il semble que ce verbe est devenu le maître mot de notre administration...

Pour l'enseignement professionnel public de notre académie cette optimisation va se traduire par une réduction de 31,5 postes en LP et EREA, par la fermeture des 4ème technologiques à 2 ou 3 exceptions près (voir page 2), par

la fermeture des classes de CPVP, par un redéploiement des TZR avec transformation de zones infra-départementales en zones départementales, etc ... etc ...

Bien sûr on nous explique que l'offre de formation a été augmentée, élargie depuis quelques années, 16 nouvelles sections ayant été ouvertes... Mais, en regard, combien ont été fermées ? Combien ont vu leur capacité d'accueil considérablement réduites ? Où peut-on apprendre le métier de charpentier dans notre région ? Où sont les formations de proximité qu'est en droit d'attendre le France d'en-bas ?

Et le mouvement : combien d'entrants en maçonnerie par rapport aux besoins ? Devra-t-on, pourra-t-on, recruter des contractuels ? Rassurons-nous, les agrégés et certifiés pourront demander leur affectation en LP !

Et les mesures de carte scolaire...

Tel(le) PLP de Lettres-Langues, TZR dans une zone des Deux-Sèvres va « bénéficier » de 1500 points pour devenir TZR sur l'ensemble du département.

.../...

Lequel département est limitrophe des 3 autres de l'académie... Dans ce cas l'optimisation a consisté à recréer de fait des remplaçants académiques... ces derniers n'ayant évidemment pas demandé à l'être !

On pourrait multiplier les exemples à l'envi...

Face à ces mesures et à celles qui ne manqueront pas de s'annoncer, les personnels doivent aussi optimiser leur volonté et leurs capacités de réactions.

Optimiser la Formation Professionnelle publique et laïque ne serait-ce pas plutôt permettre à tous les jeunes qui le souhaitent d'effectuer une formation dans la voie professionnelle, ni en section d'apprentissage ni dans la voie du lycée technologique ? Orienter activement dans des formations qualifiantes et diplômantes de la voie professionnelle (voir loi d'orientation de 89)... Prévoir de réserver aux PLP l'enseignement jusque dans des formations de niveau III, pour des élèves poursuivant leur formation après le Baccalauréat Professionnel...

A suivre...

Royan, le 23 février 2003
Claude Boé

(*) Petit Larousse 2000 : « Donner à une machine, une entreprise le rendement optimal en créant les conditions les plus favorables ou en en tirant le meilleur parti possible. » Nul doute, dans les circonstances actuelles que c'est la fin de la définition qui a présidé aux choix effectués.



3 mars : Préparation du Groupe de Travail
« Vœux et barème » inter (Poitiers)

5 mars : Groupe de Travail « Vœux et barème »
inter (Rectorat)

18 mars : Conseil Académique Snetaa + eiL
à St Jean d'Angély

26 mars : Réunion Retraites (Poitiers)

9-30 avril : Saisie des vœux mouvement intra

15 mai : Réunion « postes ouverts au mouve-
ment » (Rectorat)

23 mai : CAPA notation - adaptation - reconver-
sion - congés de formation (Rectorat)

27-28 mai : Groupe de Travail « Vœux et barè-
me » intra (Rectorat)

Anomalie ?

« La situation est différente chez vous, et je pense, comme vous, que dans la situation actuelle, il est totalement inutile de supprimer les classes de 4ème et 3ème technologique »

Qui parle ? À qui s'adresse-t-il ?

Un représentant du personnel lors d'un CTPA ?

Que non !

C'est M. le Ministre Ferry, s'adressant aux repré-
sentants de l'enseignement privé le 31 janvier der-
nier...

Et d'ajouter : « ... rien n'empêche, dans les textes,
de maintenir les classes technologiques. »

Ainsi donc les craintes exprimées par le SNETAA
dans les instances académiques ne seraient pas in-
fondées comme on a tenté de le faire croire...

L'anomalie (c'est ainsi qu'ont été présentées les
4T) n'en serait donc pas une pour tout le monde ?

On voudrait assurer le recrutement du Privé
(Etablissements Privés, MFR...) qu'on ne s'y
prendrait pas autrement...

En d'autres termes, dans nos établissements on
ferme les 4T et on expérimente pendant que le pri-
vé recrute...

Les personnels jugeront !

Avancement d'échelon et accès à la hors-classe

Le 04 février 2003 s'est tenue la CAPA consacrée aux promotions et à l'accès à la hors-classe. Cette réunion a également été consacrée aux demandes de ré-adaptation et à l'examen de la circulaire sur la notation administrative.

⇒ *La déclaration du SNETAA sur ces différents points est disponible sur notre site internet académique.*

La « dotation » accordée à notre académie est cette année de 70 passages à la hors-classe : 67 en fonction du barème, auxquels il convient d'ajouter 3 promotions hors-barème décidées par le Recteur (qui dispose de 5% du total à cet effet).

67 PLP vont donc accéder à la hors-classe en fonction de leurs points : le dernier promu cette année a un total de **273 points**.

(Les éléments du barème figurent dans la circulaire rectorale ainsi que sur notre site)

L'avancement d'échelon se fait comme prévu par le statut des PLP.

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables passent au grand choix
- 5/7 de la nouvelle liste avancent au choix

Les autres passent à l'ancienneté

CAPA du 04-02-2003 (statistique portant sur le dernier promu de chaque échelon)				
	grand choix		choix	
	Note globale	né(e) en	Note globale	né(e) en
4 à 5	72	08/66	///	///
5 à 6	75	07/71	72	04/70
6 à 7	79	04/70	75	05/66
7 à 8	82	02/64	78	08/50
8 à 9	85	05/61	82	12/57
9 à 10	89	08/56	85	02/48
10 à 11	91	10/50	89	03/50

Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence...

La décision finale appartient au Recteur.

Aussi le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit ses adhérents promouvables de l'avis donné par la CAPA pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.

Lors de cette même CAPA du 04/02/03 a été discuté également le projet de circulaire relative à la notation administrative.

Le SNETAA, avec les autres organisations syndicales, a exprimé les plus grandes réserves, voire son opposition à certaines des consignes contenues dans cette circulaire.

Le débat s'est conclu par un vote : 9 voix contre, 6 voix pour ! (Midi était passé et ventre affamé en perd son bulletin de vote...)

Malgré cela il semble que la circulaire est imposée par l'administration.

Aussi, comme d'habitude, nous invitons tous les collègues à être vigilants au moment de la campagne de notation et à nous alerter avant la CAPA « notation » qui se tiendra le 23 mai.

MI - SE

EIL appelle à soutenir l'action de **Grève** et la **manifestation nationale** de Paris le **18 Mars 2003**

Rappelons que le projet gouvernemental équivalait à casser un statut public (celui des MI-SE) pour conduire, par le biais de la régionalisation, à une gestion privée des personnels.

Le SNETAA et EIL s'opposent à ce projet dont ils demandent le retrait.

La Retraite

Sujet dans la tourmente à l'heure actuelle et qui nous donne l'occasion de programmer une réunion ouverte à tous : retraités, « retraitables », actifs de tous âges.

Afin de permettre une meilleure participation de tous, cette réunion se tiendra le

**MERCREDI 26 MARS 2003 à POITIERS
de 9h30 à 16h à « La Guinguette du Vieux Porche »**

et se déroulera en deux temps :

- Matin : 9h30 - 12h30 : pour tous les collègues disponibles (retraités et collègues n'ayant pas cours)
- Après-midi : 14h - 16h : ouverte à tous.

Le repas, où tout le monde est convié, sera pris sur place.

Nous comptons sur vous

Joël Rasteau - Claude Boé

.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....

BULLETIN - REPONSE

à adresser à

Joël RASTEAU - 2, rue de la Mission - 16600 Magnac/Touvre - Tel : 05 45 69 37 55

Nom :

Retraité

Prénom :

ou Etablissement :

Participation : Matin Après-midi Journée

Repas : oui non

Suggestions : points que vous aimeriez aborder :

.....

Réponse rapide souhaitée... pour l'intendance. Merci.